

Ici et ailleurs

•Transport aérien
Gabon Express, 14 ans déjà



Photo : Jonas MOULENDA

Voici 14 années aujourd'hui que l'aéronef de type HS-748 de la compagnie privée Gabon Express à destination de Mvengue à Franceville s'était abîmé en mer au large de Libreville, peu après le décollage. Il avait à son bord une trentaine de passagers dont quatre membres de l'équipage. C'était le 08 juin 2004. Un drame qui avait plongé le pays tout entier dans l'émoi. L'appareil avait piqué du nez dans la zone de la Sablière, alors qu'il tentait de regagner l'aéroport Léon Mba après avoir constaté qu'une des hélices avait cessé de fonctionner. Comment oublier ce crash, le plus meurtrier jamais enregistré dans notre pays? Un jour où la vie de plusieurs compatriotes a basculé dans le cauchemar. On se souviendra de l'affluence record enregistrée ce jour-là au lieu de l'accident. Ce qui témoignait de l'ampleur du sinistre. Mais aussi de la mutualisation des efforts dont avaient fait montre les secours pour sauver le maximum de victimes. A l'émotion était à son comble, car jamais pareille scène n'avait été vécue à l'échelle nationale.

Un drame qui, il faut le dire avait soulevé la question de la sécurité aérienne des sociétés exerçant au Gabon.

14 ans après, il convient d'avoir une pensée pieuse en mémoire des victimes de cette catastrophe aérienne.

•Lait contaminé

Le PDG de Lactalis, sur le gril, plaide l'accident

Le PDG de Lactalis, Emmanuel Besnier, a plaidé l'accident hier devant les députés français enquêtant sur l'affaire de lait infantile contaminé aux salmonelles fin 2017, sorti d'une usine de son groupe dans l'ouest de la France. "C'est un accident, il n'y a pas de responsabilité de personnes à l'intérieur de l'usine", a-t-il dit, expliquant que des travaux sur une tour de l'usine -- désormais fermée malgré la remise en route des installations fin mai -- avaient "libéré la salmonelle qui était à l'intérieur des bâtiments"

Rassemblés par R.H.A

Justice/ Barreau du Gabon

"Le principe du droit de contradiction violé à plus d'un titre"

SNN

Libreville/Gabon

C'est l'impression livrée hier à la presse par le bâtonnier déchu, Me Lubin Ntoutoume, concernant la décision d'annulation de son élection à la tête du Barreau du Gabon, rendue publique mercredi dernier par le Conseil d'Etat. Un grand rassemblement des avocats du barreau est annoncé pour lundi prochain.

SURPRISE hier par la presse en pleine réunion du Conseil de l'ordre des avocats prévue, comme de coutume à cette date, Me Lubin Ntoutoume, bâtonnier déchu, a profité de ce moment pour livrer aux journalistes ses impressions sur la décision d'annulation de son élection à la tête du Barreau du Gabon la veille, et la démarche que lui et les membres du Conseil de l'ordre, par ailleurs concernés par ladite décision, ainsi que plusieurs autres avocats entendent adopter.

Au cours de cette rencontre, les membres du



Photo : SNN

Le bâtonnier déchu, Me Lubin Ntoutoume(c) et les membres du Conseil de l'ordre au cours de leur rencontre hier.

Conseil de l'ordre et Me Lubin Ntoutoume ont donc examiné minutieusement la décision rendue par la plus haute juridiction de l'ordre administratif du Gabon, le Conseil d'Etat. Selon eux, sur le plan des procédures notamment, cette décision violerait à plus d'un titre le principe de contradiction. Me Lubin Ntoutoume explique : « la juridiction du Conseil d'Etat a statué sans avoir donné la possi-

bilité à mes avocats de se défendre sur cette question. Celle de la compétence et celle de la notification de la réplique de nos contradicteurs à mes avocats et sur le fond. Nous pensons que là, il y a une violation flagrante du principe du droit contradictoire, d'autant que mes avocats avaient bien évoqué les dispositions de l'article 114 alinéa 2 du Code de procédure civile qui est applicable en la matière. »

Par ailleurs, a souligné Me Ntoutoume, il existerait une autre préoccupation à cette affaire. Il s'agit, selon lui, de la décision d'annulation de l'élection qui implique également celle des membres du Conseil de l'ordre, alors qu'à l'évidence, « les membres du Conseil de l'ordre cités dans le recours n'ont jamais reçu la moindre notification du recours dont ils font les frais aujourd'hui. » Là aussi, a-t-il fait obser-

ver, le principe du droit contradictoire a été violé. Devant cette situation marquée par de nombreuses violations de la loi, le bâtonnier déchu et ses collègues affirment ne pas rester les bras croisés. « Les choses sont simples pour nous. Nous allons contester cette décision. La loi nous autorise par les voies de recours appropriées à attaquer cette décision. Parce que ne pas le faire, c'est en être complice, c'est donner l'impression qu'elle est approuvée. Nous allons défendre nos droits jusqu'au bout. Il ne s'agit pas de notre élection, il s'agit de défendre nos droits. Défendre nos droits, c'est défendre le principe du droit contradictoire qui commande que les moyens, les pièces soient mutuellement communiqués entre les parties de cette décision qui a été rendue », ont-ils laissé entendre. Pour ce faire, le lundi 11 juin prochain, un grand rassemblement de tous les avocats du Barreau du Gabon est annoncé, suivi d'une importante déclaration.

Réaction de Me Akumbu M'Olouna, bâtonnier sortant, depuis la France où il se trouve en ce moment

Propos recueilli par I. I

Libreville/Gabon

"LES critiques de Me Ntoutoume élu au Bâtonnat dont l'élection a été invalidée par la plus haute juridiction administrative du Gabon appellent les observations suivantes : Il regrettable qu'un avocat qui aspire à représenter l'Ordre des avocats ne puisse pas respecter les décisions de justice, en portant un contentieux électoral définitivement tranché par le Conseil d'Etat devant l'opinion publique. C'est donc un non respect de la l'égalité républicaine.

Les arguments de fond, de droit ou de fait évoqués par Me Ntoutoume n'ont pas été soutenus devant le Conseil d'Etat, celui-ci s'étant borné, soit par omission, soit par erreur d'appréciation, soit par volonté dilatoire, à soutenir des questions d'irrecevabilité du recours en annulation alors que deux ans plus tôt, Me Ntoutoume avait saisi le même Conseil d'Etat en annula-

tion de Me Akumbu, en adressant sa requête au président de cette Juridiction. Il y a là comme une incohérence dans l'analyse de Me Ntoutoume, qui réduit à néant toute l'économie par ce moyen fallacieux.

Au-delà de cette discussion de café, il est reproché à Me Ntoutoume de ne pas être à jour de ses cotisations, élément important pour être candidat et électeur, outre qu'il se trouve dans une situation d'incompatibilité.

Et, contrairement aux allégations de Me Ntoutoume, ce n'est pas le Bâtonnier Akumbu qui a présidé l'élection, étant lui-même candidat. C'est le membre du conseil de l'Ordre le plus ancien qui présidait.

Le Conseil d'Etat a dit le droit. Le plateau médiatique ne saurait être un troisième degré de juridiction.

Pour l'heure, seul le Bâtonnier Issialh, désigné par le Conseil d'Etat, est en droit de parler au nom du Barreau, en attendant l'organisation des élections".

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
Toutes activités mieux vous servir

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant Licenciement des collaborateurs à la Direction Régionale de l'Ogooué Lolo et du Haut-Ogooué)

La Caisse Nationale de sécurité Sociale informe l'ensemble des employeurs exerçant dans les provinces du Haut-Ogooué et d l'Ogooué Lolo que les agents ci-après ne font plus partie de ses effectifs depuis le mois d'août 2017. Par conséquent, ils ne peuvent agir ou mener des actions de recouvrement pour le compte de ses activités.

Il s'agit de :

- Dany NGABOUE ;
- Ardy Yonnel MAMADOU ;
- Cédric EDOUBA LABILA.

Elle se désengage par ailleurs de toute responsabilité quant aux employeurs qui continueront à les recevoir.

Vous réaffirmant notre ambition de mieux vous servir,

Fait à Libreville, le 05 Juin 2018

P. Le Directeur Général
P/O. Le Secrétaire Général

Romarc Ghislain YOUNG MBOU

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cns.gn • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel